

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 116 applicable au territoire de la Ville de Portneuf.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 11 juillet 2022, le Conseil de la Ville de Portneuf a adopté un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 116. Le projet de règlement vise à pour but de créer une nouvelle zone commerciale C-103 incluant les terrains portant les numéros de lot 2 981 408 et 2 981 441 situé au nord de la voie ferrée (secteur nord) et jusqu'aux zones résidentielles Ra-101 et Rb-102.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 8 août 2022 à 19 heures 30 dans la salle du conseil située au 500, rue Notre-Dame à Portneuf. Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement sera expliqué et le Conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de votre municipalité situé au 655A, avenue de l'Église à Portneuf, aux heures régulières de bureau, sur rendez-vous.
4. Le projet de règlement adopté contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À PORTNEUF, ce 15 juillet 2022.

France Marcotte,
Greffière